



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

Distr. limitée  
12 septembre 2011  
Français  
Original : anglais

## Deuxième session ordinaire de 2011

5-7 décembre 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire\*\*

### Questions d'organisation

## Rapport sur la session annuelle de 2011 (27-30 juin 2011)

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	2
II. Questions d'organisation . . . . .	2
III. Plan stratégique pour 2011-2013 . . . . .	3
IV. Questions financières, budgétaires et administratives . . . . .	15
V. Manifestations parallèles . . . . .	17
VI. Autres questions . . . . .	20

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 novembre 2011).

\*\* UNW/2011/L.2.



## I. Introduction

1. La session annuelle de 2011 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue à New York du 27 au 30 juin 2011.
2. La Présidente du Conseil d'administration, U. Joy Ogwu (Nigéria), a ouvert la session. Elle a évoqué l'importance historique que présentait cette session, au cours de laquelle le Conseil d'administration examinerait le premier plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2011-2013. Elle a félicité la Directrice exécutive, Michelle Bachelet, ainsi que le personnel d'ONU-Femmes, pour l'ardeur au travail et le dévouement dont ils avaient fait preuve au cours de la première année d'existence de l'Entité.
3. La Présidente a souligné que le Conseil d'administration avait joué un rôle actif et louable dans l'élaboration du plan stratégique, en tenant des consultations avec ONU-Femmes avant la session annuelle. À cet égard, elle a salué en particulier les efforts déployés par le Vice-Président du Conseil d'administration, Zahid Rastam (Malaisie), pour faciliter les consultations.
4. La Présidente a fait valoir que le plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2011-2013 était un document solide mais aussi évolutif, qui serait affiné au fil du temps en fonction des progrès des discussions engagées avec les partenaires et des enseignements qui seraient tirés de sa mise en œuvre.
5. Après avoir formulé ses observations, la Présidente a invité le Secrétaire du Conseil d'administration à présenter les modifications qu'il avait été proposé d'apporter à l'ordre du jour provisoire et au plan de travail au cours de la réunion officielle d'avant-session tenue le 13 juin 2011.
6. Le Secrétaire a passé en revue les modifications proposées.

## II. Questions d'organisation

7. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire, l'ordre du jour provisoire annoté et la documentation (UNW/2011/L.2), tels que modifiés oralement, ainsi que le plan de travail révisé.
8. Le Conseil d'administration a approuvé les rapports de la première session ordinaire (du 24 au 26 janvier 2011) et de la reprise de la première session ordinaire (21 mars et 8 avril 2011) (UNW/2011/8 et Add.1, respectivement).
9. Le Conseil d'administration a examiné le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire. Celui-ci n'a suscité aucune objection. Les délégations ont été invitées à proposer au Secrétariat, dans les meilleurs délais, les éventuels points additionnels à ajouter.
10. La Présidente a annoncé que M. Rastam et la Vice-Présidente représentant les États d'Europe orientale, Olha Kavun (Ukraine), avaient terminé leur temps de service à New York et retournaient dans leur capitale. Les États d'Asie et du Pacifique ont présenté la candidature de Farisha Salman (Malaisie) pour succéder à M. Rastam, et les États d'Europe orientale celle de Orsolya Bartha (Hongrie) pour succéder à M<sup>me</sup> Kavun. Le Conseil d'administration a approuvé ces deux candidatures.

11. La Présidente a exprimé sa gratitude à M<sup>me</sup> Kavun et à M. Rastam pour leur contribution aux travaux du Conseil d'administration et du Bureau. Le Conseil a souhaité la bienvenue à leurs successeurs.

### III. Plan stratégique pour 2011-2013

12. La Directrice exécutive a présenté le plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 (UNW/2011/9) au Conseil d'administration. Elle a remercié les membres du Conseil d'avoir activement participé aux travaux d'ONU-Femmes, en tenant notamment de nombreuses consultations sur le plan stratégique. Elle a dit qu'elle avait apprécié les suggestions et les observations formulées sur le plan au cours de son élaboration, notamment par les gouvernements, les équipes de pays des Nations Unies, les réseaux féminins, les universités et les organisations de la société civile.

13. La Directrice exécutive a évoqué les visites qu'elle avait effectuées dans plus de 15 pays, développés et en développement, où elle s'était entretenue avec des partenaires régionaux, notamment les commissions régionales du Conseil économique et social, et participé à des conférences intergouvernementales. Ses visites avaient permis d'accroître l'attention accordée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'action visant à réduire la pauvreté, la faim, la maladie, la dégradation de l'environnement et la violence. Ces expériences avaient en outre confirmé sa conviction que le plan stratégique d'ONU-Femmes faisait écho aux priorités des États Membres. Elle se réjouissait à la perspective de se rendre dans d'autres régions.

14. La Directrice exécutive a indiqué que le plan stratégique et sa vision s'inspiraient de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, portant création de l'Entité, et de nombreux accords intergouvernementaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et Programme d'action de Beijing et la Déclaration du Millénaire. Le plan concordait avec le cycle de l'examen quadriennal complet et les cycles de planification du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il serait examiné et modifié en 2013 mais sa vision s'étendait jusqu'à l'horizon 2017.

15. Le plan avait pour objectif fondamental de faire en sorte que les pays, quel que soit leur niveau de développement, aient accès aux compétences et à l'assistance techniques nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes en accord avec les priorités nationales. La réalisation de cet objectif dépendait, a-t-elle ajouté, des contributions des donateurs et de l'aptitude d'ONU-Femmes à se doter des moyens voulus pour mieux répondre aux demandes des États Membres.

16. M<sup>me</sup> Bachelet a indiqué qu'ONU-Femmes avait défini six domaines d'action prioritaires, assortis de cibles destinées à suivre les progrès accomplis. Elle a souligné que ces cibles évalueraient non pas les résultats obtenus par les États Membres mais l'efficacité avec laquelle ONU-Femmes et les équipes de pays des Nations Unies, le cas échéant, donneraient suite aux demandes d'aide.

17. S'agissant d'améliorer l'accès des femmes aux postes de responsabilité et leur participation, ONU-Femmes veillerait à ce que les États Membres aient accès aux compétences techniques et aux connaissances les plus récentes. L'Entité

collaborerait avec d'autres organes et organismes des Nations Unies, y compris le PNUD et le Département des affaires politiques, en vue de renforcer les capacités des femmes et d'accroître leur représentation dans l'administration et la fonction publique.

18. En ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, ONU-Femmes collaborerait avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD et les banques multilatérales de développement, de façon à fournir un appui global aux États Membres. Il s'agissait principalement d'assurer l'application du programme pour un travail décent, notamment de la protection sociale, en tenant compte de la problématique hommes-femmes, et d'améliorer l'accès des femmes aux moyens de production et le contrôle qu'elles exerçaient sur ceux-ci.

19. S'agissant de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Directrice exécutive a indiqué qu'ONU-Femmes devait s'inspirer de l'expérience accumulée au fil des années non seulement par les quatre entités qui l'avaient précédée mais également par le système des Nations Unies, les gouvernements et les organisations de la société civile. L'Entité s'était fixé de nombreux objectifs, notamment d'aider, par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, 20 pays supplémentaires à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux multisectoriels visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles. ONU-Femmes renforcerait ses partenariats avec le FNUAP, l'UNICEF, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, géré par ONU-Femmes, jouerait un rôle central dans la prévention et l'élimination de la violence en finançant des initiatives en ce sens.

20. ONU-Femmes s'emploierait également à renforcer les responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire. Elle collaborerait étroitement avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres entités des Nations Unies, y compris dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Dans ce domaine prioritaire, ONU-Femmes mènerait des activités visant principalement à répondre aux besoins des femmes et des filles en période d'après crise. Elle aiderait également les États Membres à achever l'élaboration de leurs plans d'action nationaux sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

21. ONU-Femmes aurait également pour priorité de mettre en place des processus nationaux de planification et de budgétisation favorisant l'égalité des sexes. La Directrice exécutive a rappelé que l'Entité collaborait avec les ministères des finances, de la planification et des statistiques en vue de les aider à mettre au point des politiques publiques et des budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes. ONU-Femmes s'efforçait, dans le cadre de l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, de favoriser l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans les débats et de prendre des mesures plus résolues pour suivre l'évolution des indicateurs d'investissement dans l'égalité des sexes.

22. Le plan stratégique d'ONU-Femmes plaçait également au cœur de ses priorités l'appui aux organes intergouvernementaux, qui visait à faire clairement le lien entre les activités normatives et les activités opérationnelles, conformément au mandat de l'Entité. Outre sa collaboration avec la Commission de la condition de la femme, ONU-Femmes s'emploierait à accroître l'attention accordée à l'égalité des sexes dans d'autres mécanismes intergouvernementaux.

23. Pour ce qui est de promouvoir et d'élargir l'appui à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies, la Directrice exécutive a dit qu'il était essentiel qu'ONU-Femmes soit représentée dans les organes de décision de haut niveau, ce qui faciliterait la mise en place de cadres d'orientation à l'échelle du système, tels que des cadres sur les femmes et la paix et la sécurité ou sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. L'Entité avait également élaboré un projet de stratégie de coordination, qui serait examiné avec des partenaires du système des Nations Unies avant d'être achevé, et les équipes de pays des Nations Unies avaient commencé à appliquer des indicateurs de résultats sur l'égalité des sexes. ONU-Femmes avait par ailleurs établi des partenariats avec l'OIT, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'UNICEF, ainsi qu'avec des établissements de recherche et des universités, conformément à la vision et au plan d'action sur 100 jours présentés au Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2011.

24. S'agissant des ressources humaines, M<sup>me</sup> Bachelet a informé le Conseil d'administration de l'entrée en fonctions des Sous-Secrétaires généraux, Lakshmi Puri et John Hendra. Cinq administrateurs de la classe D-2 avaient été nommés, et les nominations à la classe D-1 de même que les résultats du concours interne seraient annoncés sous peu. L'Entité s'apprêtait également à traiter la question des modalités du contrat de louage de services à court terme, car un certain nombre des personnes recrutées au titre de ce type de contrat exerçaient des fonctions à long terme.

25. La Directrice exécutive a souligné qu'afin d'obtenir les ambitieux résultats prévus dans le plan stratégique, il faudrait : a) mettre l'accent sur la présence sur le terrain et les domaines d'action de l'Entité; b) garantir un financement prévisible et pluriannuel pour les ressources de base et les autres ressources; et c) établir une présence stratégique dans les pays de programme.

26. En ce qui concerne la présence sur le terrain, ONU-Femmes se fixerait pour priorité d'améliorer sa présence aux niveaux national et régional. Elle déterminerait, pour chaque région, la structure et les modalités de fonctionnement les plus appropriées afin d'améliorer l'efficacité de son action sur le terrain.

27. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur divers critères présidant à l'implantation de la présence de l'Entité sur le terrain. ONU-Femmes se concentrerait sur les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire présentant de fortes inégalités, ainsi que sur les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit où les conditions étaient particulièrement dangereuses pour les femmes.

28. M<sup>me</sup> Bachelet a souligné qu'il importait d'instaurer d'emblée une culture axée sur les résultats. À cette fin, l'Entité s'efforcerait en priorité de collecter les données de base essentielles à l'évaluation des résultats futurs. Le plan stratégique ferait en outre l'objet d'un réexamen régulier visant à lui apporter les modifications requises pour le rendre plus pertinent et plus facile à appliquer.

## Débat

29. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive de sa déclaration et de la présentation du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013. Elles ont salué ses qualités de dirigeante et l'ont félicitée, ainsi que le personnel d'ONU-Femmes, pour l'excellent travail accompli depuis la création de l'Entité. Les orateurs ont réaffirmé leur appui à ONU-Femmes et à son action et indiqué qu'ils comptaient que les relations entre son secrétariat et le Conseil d'administration seraient fructueuses.

30. Dans l'ensemble, les délégations ont exprimé leur appui et leur satisfaction en ce qui concerne le plan stratégique et plusieurs se sont félicitées de sa vision à long terme, qui porte jusqu'à l'horizon 2017. De nombreux intervenants ont souligné que le plan stratégique constituait une avancée vers l'égalité des sexes et la réduction des disparités entre les normes mondiales et les réalités auxquelles sont confrontées quotidiennement les femmes dans le monde entier. Les travaux d'ONU-Femmes devraient renforcer la mise en œuvre des cadres normatifs au niveau national par le biais des activités opérationnelles.

31. Diverses délégations ont souligné que les questions relatives à l'égalité des sexes et aux femmes étaient étroitement liées au développement, et que des avancées dans ces domaines seraient essentielles pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudrait placer les femmes et les filles au cœur des efforts visant à réaliser les objectifs de développement, et ONU-Femmes aurait un rôle de premier plan à jouer en aidant les pays – notamment les pays en développement – dans cette démarche.

32. De nombreuses délégations ont mentionné les résultats obtenus par leur pays dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment l'adoption d'une législation favorable aux droits des femmes et à l'ouverture de perspectives pour elles, de même que l'élaboration et l'adoption de programmes et de plans d'action mettant l'accent sur leur autonomisation et leur développement.

33. Un certain nombre de délégations se sont félicitées du processus consultatif qui a été engagé pendant l'élaboration du plan stratégique et permis d'établir un document détaillé et inclusif.

34. Les délégations se sont félicitées que la périodicité et la structure du plan stratégique d'ONU-Femmes concordent avec celles des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'autres organes. De nombreux orateurs ont exprimé l'espoir que les objectifs et les cibles seraient atteints et que les membres du Conseil d'administration se mettraient d'accord sur tous les aspects du plan, ainsi que sur sa mise en œuvre. Une délégation a estimé qu'il était nécessaire de mettre le plan en adéquation avec les réalisations escomptées d'ici à 2013. Il a également été souligné que le programme relatif à ONU-Femmes en tant qu'élément du projet de cadre stratégique des Nations Unies correspondait au plan stratégique.

35. De nombreuses délégations ont accepté les six domaines prioritaires du plan stratégique, notant qu'ils étaient interdépendants. D'aucunes ont observé que les priorités concordaient avec leurs priorités nationales. Une délégation s'est déclarée satisfaite que le plan fasse référence au Fonds pour l'égalité des sexes.

36. Plusieurs délégations se sont félicitées que le plan mette l'accent sur les résultats et sur une plus grande responsabilisation du système des Nations Unies et ont souligné l'importance de cet aspect pour le succès de la mise en œuvre du plan.

37. Des délégations ont exprimé des opinions divergentes au sujet des cadres de résultats. Alors que certaines délégations ont estimé que les éléments des cadres étaient clairs et mesurables, d'autres ont encouragé ONU-Femmes à examiner et à définir plus précisément les cadres en vue d'inclure des résultats escomptés, des produits et des niveaux de référence clairement définis, y compris des liens explicites entre les produits et les résultats escomptés, ainsi que des résultats mesurables et des indicateurs à tous les niveaux. La corrélation entre les objectifs et les résultats escomptés devrait également être explicitée et les niveaux de référence qui n'avaient pas encore été déterminés devraient être établis aussi rapidement et précisément que possible. Ces améliorations renforceraient la responsabilisation d'ONU-Femmes par des mesures de résultats et un processus d'établissement de rapports améliorés.

38. Un certain nombre de délégations ont fait observer qu'il était nécessaire de veiller à ce que le plan stratégique reste un document évolutif, qui puisse être adapté selon les besoins. Certaines ont souligné qu'il fallait revoir régulièrement les buts et objectifs du plan pour s'assurer qu'ils reflètent bien les réalités sur le terrain et répondent aux nouveaux défis mondiaux. D'autres ont exprimé un intérêt particulier pour la production et la gestion des données sur la situation des femmes.

39. Il serait important que les responsables d'ONU-Femmes effectuent des visites dans les pays pour moduler les activités, les priorités et la vision du plan stratégique en fonction des conditions sur le terrain. Plusieurs orateurs ont également appuyé l'idée qu'il n'existe pas de solution unique et que la mise en œuvre du plan devrait se dérouler de manière pragmatique.

40. Certaines délégations ont estimé que le plan stratégique était ambitieux et qu'il fallait trouver l'équilibre entre ambition et viabilité. L'échelle des activités devrait être liée à la fois aux capacités des partenaires et à des attentes réalistes quant aux ressources disponibles.

41. Plusieurs orateurs ont suggéré d'apporter certaines modifications au plan stratégique. Une délégation a indiqué que les objectifs de résultats en matière de développement devraient être réorganisés de façon que l'autonomisation économique des femmes occupe la première place. Il fallait également qu'ONU-Femmes accorde une attention particulière à la promotion du rôle moteur et à la participation des femmes autochtones et que l'Entité appuie la mise en place d'un réseau de femmes parlementaires, qui serait particulièrement bien placé pour porter l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur la scène politique nationale.

42. Certaines délégations ont mentionné des questions thématiques qui ne figuraient pas dans le plan stratégique. Par exemple, un certain nombre d'orateurs ont cité l'éducation – et plus particulièrement l'enseignement spécialisé du 3<sup>e</sup> cycle – comme préalable à l'autonomisation des femmes et aux progrès dans tous les domaines visés. L'éducation aurait dû être mise en avant comme point de départ pour les possibilités offertes en matière d'autorité, de participation politique et d'autonomisation économique.

43. À ce propos, la République-Unie de Tanzanie a demandé que la Directrice exécutive consulte les autres entités et partenaires des Nations Unies concernés sur

les moyens de préparer les femmes à des postes de responsabilité, y compris en utilisant les services, modalités et mécanismes existants, et qu'elle rende compte au Conseil d'administration de la mise en œuvre du plan dans le cadre du prochain rapport d'exécution.

44. Plusieurs orateurs ont demandé qu'ONU-Femmes examine le problème de la traite des femmes et des filles dans le cadre de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Par ailleurs, il faudrait que le plan stratégique soit plus clair en ce qui concerne les questions comme les crises alimentaire, énergétique et financière, ainsi que le changement climatique; en outre, dans le cadre de sa collaboration avec les États Membres, l'Entité devrait garder ces questions à l'esprit et fournir un appui en conséquence. Certaines délégations auraient préféré qu'une place plus importante soit accordée à des thèmes tels que la réduction de la pauvreté, la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, les femmes handicapées et le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

45. La présence d'ONU-Femmes sur le terrain a été longuement examinée. Divers États Membres étaient favorables à son renforcement et ont salué le rang de priorité élevé que l'Entité accordait au renforcement de ses capacités sur le terrain. Une présence sur le terrain serait essentielle pour agir au niveau des pays, et le succès serait fonction de l'appui des parties prenantes sur place. Des orateurs ont appelé ONU-Femmes à s'assurer que les bureaux extérieurs disposeraient de la capacité et du pouvoir de décision.

46. Plusieurs délégations ont décrit leur collaboration avec l'ancien Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), désormais intégré à ONU-Femmes. L'Éthiopie a exprimé sa gratitude pour l'appui qu'elle avait reçu d'UNIFEM et souligné qu'elle avait besoin du soutien continu d'ONU-Femmes et du système des Nations Unies. Le Samoa, intervenant au nom des États d'Asie et du Pacifique, a appelé à un renforcement de l'action du système de développement des Nations Unies dans la région Pacifique. L'Inde et le Pakistan ont tous deux évoqué de manière positive leurs relations avec les bureaux d'ONU-Femmes dans leurs pays respectifs. Le Bangladesh a annoncé qu'un bureau de pays d'ONU-Femmes avait été inauguré depuis la première session ordinaire du Conseil d'administration et le Congo a indiqué que son gouvernement était sur le point de signer un programme commun pour 2011-2012 avec le PNUD et ONU-Femmes portant sur l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes. El Salvador espérait avoir la possibilité de participer à l'initiative « Safe Cities » dans l'avenir.

47. Plusieurs délégations ont noté que le plan stratégique accordait une attention particulière aux pays les moins avancés et appuyé la décision de maintenir une présence stratégique dans ces pays. Quelques orateurs ont encouragé l'Entité à intégrer la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés) et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/280 dans la mise en œuvre du plan stratégique. Au nom des pays les moins avancés, le Népal a également appelé le Conseil d'administration d'ONU-Femmes à adopter une décision à ce sujet.

48. D'autres délégations ont souligné qu'il était important d'adhérer au mandat accordé à ONU-Femmes dans la résolution 64/289 de l'Assemblée générale portant création de l'Entité, et dans laquelle il était demandé à cette dernière de fournir un

appui à tous les États Membres, quel que soit leur niveau de développement, en se fondant sur le principe d'universalité. Certains orateurs ont estimé que ce point devait être reflété dans le plan stratégique et préconisé l'élargissement des activités d'ONU-Femmes aux pays où les inégalités persistaient, comme les pays à revenu intermédiaire, y compris ceux d'Amérique latine.

49. L'importance de la maîtrise et de la direction nationales a été soulignée par diverses délégations, lesquelles ont fait observer qu'ONU-Femmes ne devrait fournir une aide qu'à la demande des pays bénéficiaires, conformément à leurs priorités et politiques nationales. L'Entité ne devrait établir une présence qu'à la demande du pays hôte ou du pays bénéficiaire. En menant des activités sur le terrain, ONU-Femmes devrait respecter les traditions religieuses et culturelles et les coutumes locales.

50. Plusieurs délégations se sont félicitées que le plan stratégique reconnaisse qu'ONU-Femmes devait travailler avec les mécanismes nationaux et consulter les gouvernements lors de l'élaboration de programmes de pays. L'Entité devrait s'attacher en particulier à donner des avis généraux sur l'orientation des politiques aux gouvernements et à la société civile en vue de faciliter la mise en œuvre des normes et des recommandations des organes conventionnels à l'échelle mondiale. Il serait également important d'aider les gouvernements à renforcer leurs capacités en matière de collecte et d'analyse de données et de promouvoir le partage des connaissances concernant les bonnes pratiques et les succès.

51. Un certain nombre de délégations ont mentionné le rôle d'ONU-Femmes dans la coordination des activités du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et pour ce qui est de leur cohérence. Les États Membres soutenaient le rôle d'ONU-Femmes en matière de coordination car aucune directive n'avait été donnée dans ce domaine. Ils ont salué la volonté de l'Entité de travailler de manière plus efficace et cohérente avec toutes les composantes du système des Nations Unies, ce qui devrait être crucial pour la promotion de l'égalité des sexes à l'échelle du système. Les délégations ont appuyé des plans visant à utiliser les mécanismes interorganisations en place pour l'exécution de son mandat dans ce domaine. ONU-Femmes pourrait aussi s'inspirer des programmes pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » comme modèle pour promouvoir une cohérence efficace.

52. On a fait observer que, pour éviter les chevauchements, le plan stratégique devrait prendre en compte les mandats des entités existantes, et établir un équilibre entre celui d'ONU-Femmes et ceux des autres composantes du système, au Siège et hors Siège. ONU-Femmes devait poursuivre une répartition claire des rôles et des responsabilités au sein du système des Nations Unies dans le domaine des activités concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Au-delà de la simple réduction des chevauchements, une telle démarche renforcerait l'application du principe de responsabilisation par toutes les entités.

53. La collaboration d'ONU-Femmes avec d'autres entités permettrait d'améliorer l'action du système des Nations Unies dans la lutte contre les mutilations génitales féminines, l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement et l'adoption d'une démarche fondée sur l'équité en matière d'élaboration des politiques et des programmes. Dans certains domaines, ONU-Femmes remplirait plus efficacement des fonctions d'appui ou de sensibilisation que de direction.

54. À propos des mutilations génitales féminines, l'Italie a fait valoir qu'une résolution de l'Assemblée générale donnerait un nouvel élan aux efforts des États Membres visant à mettre un terme à cette pratique.

55. L'action menée pour renforcer la coordination et la cohésion ne devrait pas se borner à de simples échanges entre les entités. Au niveau de la direction d'ONU-Femmes, le dialogue entre son Comité d'administration et la Commission de la condition de la femme garantirait la cohérence de leurs directives concernant les activités de l'Entité. Au-delà du système des Nations Unies, ONU-Femmes devrait également travailler en partenariat avec d'autres parties concernées, notamment des organisations à but non lucratif et des acteurs du secteur privé. Par ailleurs, les délégations se sont félicitées des efforts que fait l'Entité pour collaborer avec la société civile, notamment au moyen de mécanismes officiels, se déclarant favorables à la création d'un groupe consultatif de la société civile au niveau international et encourageant ONU-Femmes à faire participer la société civile à tous les niveaux.

56. Afin de tenir les États Membres informés des efforts et des progrès accomplis par ONU-Femmes en matière de coordination, une délégation a déclaré souhaiter que l'on présente régulièrement au Conseil administratif des rapports à ce sujet, comportant notamment une analyse des différents partenariats d'ONU-Femmes et des résultats atteints par chacun d'eux.

57. D'autres tâches confiées à ONU-Femmes ont également été examinées. Faisant allusion à la fonction d'appui intergouvernemental de l'Entité, une délégation a souligné qu'il fallait accorder l'attention voulue aux relations intergouvernementales.

58. Une grande partie des participants s'accordaient à dire que davantage de ressources étaient nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux du plan stratégique et que le niveau actuel des contributions était moins élevé qu'on ne l'avait espéré. Les délégations ont demandé à tous les pays – donateurs traditionnels et pays émergents – de prendre des engagements financiers envers l'Entité. Il convenait d'étudier par ailleurs les possibilités de partenariat avec le secteur privé, la société civile et les organismes philanthropiques, entre autres.

59. Les délégations ont demandé des précisions sur la manière dont l'Entité allouerait les ressources et ont proposé des façons d'atteindre les meilleurs résultats possibles avec les ressources actuelles. L'Entité devrait allouer les ressources financières et humaines en se fondant sur les principes de transparence et de répartition géographique équitable, et la majorité des crédits budgétaires devraient être alloués au niveau national.

60. Plusieurs délégations ont annoncé qu'elles contribueraient aux ressources de base d'ONU-Femmes : l'Australie verserait en 2011 une nouvelle contribution de 2 millions de dollars australiens, ce qui porterait sa contribution totale à 9,4 millions de dollars australiens; le Congo verserait une contribution de 10 000 dollars des États-Unis en 2011 et probablement une somme plus élevée au cours des prochaines années; le Danemark doublerait ses contributions au budget de base par rapport à celles qu'il versait à UNIFEM; l'Inde verserait une contribution importante dans un proche avenir, en plus du montant de 1 million de dollars des États-Unis versé en avril 2011; le Nigéria verserait une contribution de 500 000 dollars des États-Unis au cours de la période allant de 2012 à 2014; la Norvège verserait en 2011 une contribution de 15 millions de dollars des États-Unis; la Suède doublerait sa contribution au budget de base par rapport à 2011; le Timor-Leste verserait une

contribution de 45 000 dollars des États-Unis au cours de la période allant de 2011 à 2013; la République-Unie de Tanzanie multiplierait par six la contribution annuelle volontaire de son gouvernement, qui serait à 5 000 dollars des États-Unis par an, et les États-Unis d'Amérique verseraient une nouvelle contribution de 6 millions de dollars en 2011, ayant l'intention de verser une contribution plus importante au cours des années suivantes. De plus, l'Irlande a indiqué que son gouvernement avait versé au budget de base une contribution d'environ 1,7 million de dollars en 2011, soit deux fois plus que la contribution précédente, et le Kazakhstan a précisé que la contribution volontaire versée en 2011 était deux fois plus élevée que la précédente.

61. Conscients qu'ONU-Femmes avait traversé une phase de transition, les participants ont estimé qu'il était temps cependant que l'Entité cherche à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés et fasse avancer les choses sur le terrain. ONU-Femmes devait se forger un rôle clair et bien défini, privilégier les domaines d'activité où elle avait des avantages relatifs notables, évaluer les progrès accomplis et faire preuve de son efficacité. Les résultats obtenus et la transparence conditionneraient le maintien du soutien, notamment financier. À cet égard, les participants ont encouragé ONU-Femmes à tenir compte du cadre stratégique pour la période 2012-2013 lors de la mise en œuvre du plan stratégique. Les délégations ont dit attendre avec intérêt la présentation en 2012 du premier rapport d'exécution du plan.

62. Les délégations du Danemark et des Îles Salomon ont invité la Directrice exécutive à effectuer une visite dans leur pays, et le Danemark a affirmé espérer qu'ONU-Femmes établirait un bureau de liaison à Copenhague.

63. La porte-parole de la campagne mondiale de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes a félicité ONU-Femmes pour son plan stratégique et a constaté avec satisfaction que la société civile avait été consultée lors de son élaboration. Elle appréciait l'engagement pris par la Directrice exécutive de créer un groupe consultatif de la société civile et espérait que d'autres mécanismes de dialogue officiels seraient mis en place. Partageant les préoccupations exprimées par les États Membres au sujet du budget de l'Entité, elle a souligné que le plan stratégique ne pourrait pas être mené à bien sans les ressources suffisantes. Le budget de base d'ONU-Femmes devait être financé de façon immédiate et prévisible à long terme, sur plusieurs années. Concernant la présence d'ONU-Femmes dans les pays, l'orateur a prié instamment l'Entité de mettre en place sur le moyen ou le long terme une présence opérationnelle universelle substantielle. ONU-Femmes devait par ailleurs jouer un rôle de chef de file dans les efforts visant à promouvoir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les programmes des autres entités.

64. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs commentaires et leurs contributions, ainsi que pour leur appui et leurs encouragements.

65. ONU-Femmes espérait collaborer étroitement avec les gouvernements afin de fournir un appui qui soit adapté à la demande et respectueux des priorités des pays, ces derniers s'appropriant les programmes. L'Entité apporterait un appui technique, encouragerait et faciliterait la coopération Sud-Sud et mobiliserait des ressources financières dans la mesure du possible. La Directrice exécutive a reconnu la nécessité d'adapter la mise en œuvre du plan stratégique aux différents contextes. Elle a déclaré qu'il fallait faire en sorte que les programmes soient pris en main et

dirigés par les pays, et mener les activités en respectant les coutumes religieuses et culturelles.

66. Répondant aux États Membres demandant un renforcement et un élargissement de la présence sur le terrain, la Directrice exécutive a affirmé qu'ONU-Femmes assurerait une présence universelle mais stratégique, conformément aux critères qui avaient été définis concernant l'ordre de priorité des emplacements où une présence sur le terrain devait être mise en place ou renforcée. Les équipes de pays des Nations Unies fourniraient un appui technique là où ONU-Femmes n'était pas présente.

67. La Directrice exécutive a souligné les activités entreprises par ONU-Femmes en matière de coordination, de responsabilité et de définition des tâches et fonctions. Certains progrès avaient déjà été accomplis grâce à l'amélioration de la coordination, notamment l'élaboration d'une stratégie commune concernant l'utilisation d'indicateurs d'alerte rapide relatifs aux violences sexuelles commises en temps de conflit, initiative conjointe d'ONU-Femmes, du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et du Département des opérations de maintien de la paix.

68. Sur le plan national, le partage des attributions relatives à la direction de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes serait établi par les équipes de pays concernées en fonction des entités présentes dans le pays ou la région.

69. La Directrice exécutive a réaffirmé qu'ONU-Femmes travaillerait avec les femmes se trouvant dans tout type de situation vulnérable, en tenant compte des bonnes pratiques et des leçons tirées de l'expérience. La situation des femmes dans les zones rurales constituait une question particulièrement pertinente, étant donné que la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendrait prochainement, aura pour thème principal les femmes vivant en zone rurale et leurs moyens de subsistance. ONU-femmes s'efforceraient également de promouvoir les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devant se tenir en 2012.

70. ONU-femmes était résolue à mettre en œuvre le plan stratégique à tous les niveaux, particulièrement au niveau national, tout en veillant à la souplesse de cette mise en œuvre et à la prise en compte des priorités nationales et de la situation sur le terrain. En partenariat avec les gouvernements, ONU-Femmes établirait des contacts au-delà des mécanismes nationaux de promotion de la femme, ainsi qu'avec les ministères d'exécution, notamment les ministères des finances.

71. La Directrice exécutive estimait avec les délégations que l'éducation jouait un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'éducation avait des effets intergénérationnels positifs : le niveau d'instruction des mères représentait un indicateur clef de l'état de santé de leurs enfants. ONU-Femmes entendait utiliser le Fonds pour l'égalité des sexes pour appuyer les efforts visant à promouvoir l'éducation en tant qu'outil d'autonomisation des femmes.

72. ONU-Femmes devait relever un défi majeur : appliquer une stratégie permettant certes de faire des progrès rapides, mais ne négligeant pas le fait que la transformation des mentalités sans laquelle l'égalité des sexes était impensable ne pouvait s'opérer que sur une longue période. L'augmentation du nombre de femmes

parmi les décideurs et les dirigeants contribuerait à changer l'image des femmes et des filles dans les différentes sociétés en apportant des preuves tangibles de leurs capacités.

73. En ce qui concernait les ressources, une stratégie de mobilisation qui était en cours d'élaboration visait à élargir la base de donateurs d'ONU-Femmes. L'Entité étudiait la possibilité de lever des fonds avec ses partenaires afin d'accroître les ressources disponibles pour les programmes conjoints. Elle cherchait avant tout à faire passer à 50 % au moins la part des contributions totales qui étaient versées à son budget de base. La Directrice exécutive a remercié les États membres qui avaient annoncé des contributions financières et encouragé tous les États à contribuer davantage.

74. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a fait observer qu'il existait un lien évident entre le soutien financier et le soutien politique dont bénéficiait l'Entité et a prié les États Membres de l'aider à répondre à des attentes très élevées. ONU-Femmes était résolue à contribuer à ce que des changements appréciables soient apportés dans la vie des femmes et des filles, mais il fallait envisager avec réalisme ce qui pourrait être accompli dans l'immédiat.

75. Elle a ajouté que le plan stratégique n'était pas un document immuable et qu'il serait donc modifié en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et utilisé de façon à produire des résultats utiles pour les femmes et filles du monde entier.

76. À l'issue de consultations, le 30 juin 2011, le Conseil d'administration a adopté les décisions suivantes :

### **2011/3**

#### **Plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013**

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de la présentation par la Directrice exécutive du premier plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013, qui figure dans le document UNW/2011/9;

2. *Affirme* que la Charte des Nations Unies, la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et les instruments, normes et résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qui appuient, concernent et favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent les bases du plan stratégique;

3. *Souligne* que, dans le cadre de l'application de son plan stratégique, ONU-Femmes fournira une assistance dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, avec l'assentiment et le consentement du pays hôte, conformément aux priorités nationales, et appliquera le principe de la prise en main nationale à ses activités de terrain;

4. *Souligne également* l'importance du rôle joué par ONU-Femmes pour ce qui est de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et de

promouvoir le respect du principe de responsabilité dans ces domaines, en vue d'établir, en consultation étroite avec les entités compétentes des Nations Unies agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, une répartition claire des rôles et des responsabilités dans ce domaine;

5. *Considère* que le plan stratégique doit s'inscrire dans une perspective à long terme assortie d'objectifs et de résultats à atteindre d'ici à 2017 et être fondé sur le principe de l'universalité, et déclare à cet égard que le programme relatif à ONU-Femmes, établi dans le contexte du projet de cadre stratégique des Nations Unies, concorde avec le plan stratégique et qu'il faut veiller à la concordance du plan stratégique avec les cycles de planification stratégique des fonds et programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, à l'harmonisation entre les conseils d'administration, dans la mesure du possible, ainsi qu'à la concordance du plan stratégique avec l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

6. *Est conscient* du fait que le plan stratégique d'ONU-Femmes est axé sur les résultats; demande, à cet égard, à ONU-Femmes de perfectionner les cadres de résultats et de présenter un calendrier pour l'organisation de consultations régulières avec les États Membres sur cette question, afin de corréler plus étroitement les produits avec les résultats, et notamment de définir clairement des indicateurs, des points de référence et des cibles pour les cadres de résultats d'ONU-Femmes, et prie la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de lui présenter les cadres de résultats révisés avant sa session annuelle de 2013, pour examen;

7. *Souligne* qu'ONU-Femmes doit disposer de ressources financières accrues pour appliquer le plan stratégique dans son intégralité, et engage à cet égard tous les États Membres à verser à ONU-Femmes des contributions plus importantes, de manière prévisible et durable et, si possible, selon un cycle pluriannuel;

8. *Fait sien* le plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013;

9. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à partir de sa session annuelle de 2012, un rapport annuel sur l'état d'avancement du plan stratégique pour 2011-2013, et des rapports actualisés à ses sessions ordinaires en 2012 et 2013;

10. *Prie également* la Directrice exécutive de souligner l'importance de l'éducation et de la formation en tant qu'instrument favorisant l'autonomisation et la responsabilisation des femmes, de mobiliser les organes compétents des Nations Unies et les parties intéressées, afin de renforcer l'offre d'éducation et de formation spécialisées, en utilisant notamment les modalités et mécanismes existants, et de rendre compte des progrès accomplis dans le rapport annuel qui lui est soumis;

11. *Est conscient* des difficultés et des problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et, à cet égard, se félicite que l'Assemblée générale ait approuvé la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans sa résolution 65/280 du 17 juin 2011, prie ONU-Femmes, conformément à son mandat, d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés et à

la mise en œuvre du Programme d'action et prie la Directrice exécutive d'en rendre compte dans son rapport sur les travaux de la session annuelle;

12. *Considère* que, malgré les résultats qu'ils ont obtenus et les efforts qu'ils ont entrepris, les pays à revenu intermédiaire doivent encore surmonter de graves difficultés dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et demande à cet égard à ONU-Femmes de leur fournir un soutien stratégique approprié, dans les limites de son mandat, en tenant compte de leur grande diversité et des besoins spécifiques de chacun d'eux.

#### **2011/4**

##### **Pays les moins avancés**

###### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* que l'Assemblée générale ait approuvé la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, ci-après dénommé « le Programme d'action d'Istanbul », dans sa résolution 65/280 du 17 juin 2011;

2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, telles qu'énoncées dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2007;

3. *Se félicite* de l'appui résolu qu'ONU-Femmes apporte aux pays les moins avancés;

4. *Souligne* qu'ONU-Femmes doit accorder une attention particulière à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le cadre de son appui aux pays les moins avancés, conformément à son mandat, tel qu'énoncé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289;

5. *Invite* la Directrice exécutive à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans les activités d'ONU-Femmes, conformément à son mandat, comme il est demandé au paragraphe 153 du Programme d'action et au paragraphe 2 de la résolution 65/280 de l'Assemblée générale, et à en rendre compte dans son rapport annuel.

## **IV. Questions financières, budgétaires et administratives**

77. À l'invitation de la Présidente, la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes, Lakshmi Puri, a abordé trois questions subsidiaires : l'utilisation des ressources approuvées; l'harmonisation des méthodologies budgétaires; et les engagements de financement en faveur d'ONU-Femmes.

### **Utilisation des ressources approuvées**

78. La Directrice exécutive adjointe a déclaré que le recrutement était terminé pour six des huit nouveaux postes au Siège qui seront financés au moyen du budget d'appui. Sur le terrain, 24 nouveaux postes avaient été créés et 6 avaient été

pourvus; le recrutement pour les 18 autres postes a été reporté dans l'attente de l'établissement du plan stratégique. Par ailleurs, la source de financement de 117 postes, ainsi que des loyers des locaux à usage de bureaux, avait été transférée du budget-programme au budget d'appui.

79. À New York, ONU-Femmes avait signé un contrat de bail pour regrouper les services de son siège dans l'immeuble du Daily News. Le transfert du personnel dans les nouveaux locaux a été prévu en septembre 2011.

### **Harmonisation des méthodologies budgétaires**

80. Dans sa décision 2011/1, le Conseil d'administration a demandé à la Directrice exécutive de collaborer avec les fonds et programmes des Nations Unies, afin d'harmoniser les méthodologies budgétaires. En réponse, les représentants d'ONU-Femmes et des fonds et programmes s'étaient réunis pour définir les activités et fonctions qui seraient harmonisées et si des ajustements étaient nécessaires dans l'application par ONU-Femmes des méthodes harmonisées de classification des coûts et de budgétisation axée sur les résultats.

81. ONU-Femmes avait également élaboré un modèle de budget d'appui pour 2011 dans lequel divers scénarios étaient envisagés, et qui servirait de base aux consultations avec le Conseil d'administration dans le cadre de l'élaboration du projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2012-2013. Ce budget serait établi compte dûment tenu du processus d'harmonisation.

### **Engagements de financement en faveur d'ONU-Femmes**

82. La Directrice exécutive adjointe a annoncé que 91 États Membres de toutes les régions géographiques avaient jusqu'à présent annoncé ou versé une contribution à ONU-Femmes. Un certain nombre d'annonces de contributions ont été faites par des États d'Afrique et d'Asie, et un tiers des contributions avaient un caractère pluriannuel. Une douzaine d'États ont fait des annonces de contributions formelles ou indiqué qu'ils augmenteraient leurs contributions aux activités de base d'au moins 100 %. Outre qu'elles fournissaient un appui financier dont ONU-Femmes avait grand besoin, ces contributions envoyaient un message politique fort montrant que les États Membres soutenaient l'action de l'Entité.

83. Malgré la répartition géographique élargie, les contributions versées à ONU-Femmes étaient jusqu'à présent très inférieures aux attentes. L'Entité devrait recevoir un montant de 125 millions de dollars au titre des fonds non réservés et de 100 millions de dollars au titre des fonds préaffectés en 2011, si tous les engagements écrits et oraux étaient honorés. Par comparaison, l'objectif arrêté par ONU-Femmes pour le total des ressources était de 300 millions de dollars; et dans sa proposition détaillée relative à l'entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme (A/64/588), le Secrétaire général avait proposé un montant de 500 millions de dollars.

84. La Directrice exécutive adjointe a remercié les délégations qui avaient annoncé des contributions au cours de la session et a dit qu'elle espérait que les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait, annonceraient prochainement des contributions.

## Débat

85. La Présidente s'est félicitée des efforts faits par ONU-Femmes pour utiliser de manière judicieuse les ressources à sa disposition. Elle a souligné que le succès de l'Entité dépendrait de la volonté des États Membres de prendre des engagements financiers et indiqué que la session en cours serait un moment approprié pour faire des annonces de contributions.

86. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive adjointe de sa déclaration et exprimé leur appui à ONU-Femmes et au plan stratégique. Elles ont reconnu les difficultés soulevées par la mise en place d'une nouvelle entité, notamment pour ce qui est d'obtenir un financement. À cet égard, ONU-Femmes avait besoin du soutien de tous les États Membres de l'Organisation et de toutes les composantes du système. Les délégations se sont félicitées que l'Entité soit disposée à participer aux débats portant sur l'harmonisation des méthodologies budgétaires.

87. Tout en soulignant l'impact des crises économique et financière sur leur économie nationale, plusieurs États Membres ont annoncé des contributions à ONU-Femmes : la Finlande triplerait sa contribution pour la porter à un total de 3 millions d'euros (4,3 millions de dollars) en 2011; l'Islande augmenterait sa contribution aux activités de base de plus de 40 % en 2011 et devrait l'augmenter dans les années à venir; et le Japon verserait sous peu une contribution aux activités de base de près de 450 000 dollars en sus d'un montant de 4,5 millions de dollars qu'il avait déjà versé pour un projet concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en Afghanistan. Les orateurs ont engagé tous les États Membres à continuer de faire des annonces de contributions à l'Entité et de les honorer.

88. La Directrice exécutive adjointe a remercié les États Membres qui ont exprimé leur soutien à ONU-Femmes et pris des engagements financiers envers l'Entité lors du débat en cours et précédemment au cours de la session. En réponse à une question posée par une délégation sur la manière dont ONU-Femmes assurerait l'interaction entre le niveau régional et le siège en ce qui concerne l'application du plan stratégique, elle a déclaré qu'il existait plusieurs modèles, y compris celui actuellement utilisé par ONU-Femmes, avec des sections géographiques établies au Siège. L'architecture existante était en cours de réexamen en vue d'élaborer une nouvelle structure qui faciliterait et améliorerait les interactions entre les activités menées aux niveaux régional et national et les processus normatifs à l'échelle mondiale.

## V. Manifestations parallèles

89. Durant la session, ONU-Femmes a organisé deux manifestations parallèles : un débat interactif sur les meilleures pratiques tirées de l'expérience du terrain, tenu le 28 juin, et une réunion d'information sur l'utilisation des médias sociaux par l'Entité, tenue le 29 juin.

### Débat interactif : les meilleures pratiques du terrain

90. Un débat interactif sur la programmation conjointe s'est tenu sous la présidence de John Gana (Nigéria), la Directrice exécutive d'ONU-Femmes ayant

fait des observations préliminaires. Les autres participants étaient Aurélien A. Agbénonci, Coordonnateur résident au Rwanda, Bruno Moro, Coordonnateur résident en Colombie et John Hendra, Directeur exécutif adjoint chargé de l'élaboration des politiques et des programmes d'ONU-Femmes et ancien Coordonnateur résident au Viet Nam.

91. La manifestation avait pour objectif d'examiner l'utilité d'élaborer une programmation conjointe pour coordonner les mesures prises par le système des Nations Unies compte tenu des priorités nationales relatives à l'égalité des sexes. La Directrice exécutive a ouvert le débat en définissant la programmation conjointe comme une approche susceptible d'améliorer la coordination interorganisations. ONU-Femmes était déjà engagée dans une centaine de programmes conjoints et envisageait de procéder à des évaluations conjointes de ces programmes. S'agissant de l'égalité des sexes et des droits des femmes, la programmation conjointe s'était accélérée grâce aux projets pilotes d'« Unis dans l'action » et au Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement que l'Espagne appuyait.

92. M. Agbénonci a décrit l'expérience de l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda, un projet pilote d'« Unis dans l'action », dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. La stratégie d'ensemble comprenait une composante visant à prendre en compte tous les aspects du problème et à fournir protection, accès à la justice et services directs aux survivantes par l'intermédiaire de centres polyvalents. On s'était aussi efforcé de sensibiliser les autorités judiciaires à cette question et d'associer les hommes à l'élaboration d'une stratégie de programme. À plus long terme, un projet avait été mis en place dans le but de mettre un terme à la violence sexiste par l'autonomisation économique et une campagne de sensibilisation des médias et de la population locale. Le Gouvernement et les partenaires de développement avaient débattu en vue de créer des centres polyvalents supplémentaires dans le pays et dans la région.

93. À la suite de l'exposé de M. Agbénonci, le Représentant permanent du Rwanda, Eugène-Richard Gasana, a fait une courte déclaration pour remercier les organisateurs du débat d'avoir présenté l'expérience du Rwanda comme une réussite, et a souligné que son pays était devenu un exemple à suivre de transformation radicale de la société par l'autonomisation des femmes. Il a argumenté en faveur d'une architecture régionale d'ONU-Femmes semblable à celle du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, afin d'investir ONU-femmes de l'autorité requise pour exiger des comptes à tous les niveaux, s'agissant des questions relatives à l'égalité des sexes.

94. M. Moro a présenté un programme détaillé concernant la lutte contre la violence sexiste en Colombie, financé par le Fonds pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce programme, axé sur la prévention et l'élimination de la violence sexiste et sur l'aide aux victimes, s'était attaché à réduire la tolérance sociale et institutionnelle à l'égard de ce phénomène. Élaboré en consultation avec les autorités locales et nationales et les organisations de défense des droits des femmes, il avait été mis en œuvre essentiellement par ONU-Femmes, l'Organisation internationale pour les migrations et le FNUAP. Conduit dans cinq groupes de population, il avait privilégié la prévention, l'assistance et l'encadrement juridique, et les mesures d'intérêt général. Les principaux enseignements qui en avaient été tirés, susceptibles d'inspirer les activités d'ONU-Femmes, avaient fait apparaître

que la programmation conjointe pouvait donner compétence à l'Entité pour agir au nom du système des Nations Unies, et que ce rôle prépondérant pouvait aider à traduire des règles normatives en actions conjointes sur le terrain. À cet égard, une stratégie mondiale visant à mettre un terme à la violence sexiste permettrait à ONU-Femmes de jouer un rôle de coordination en la matière.

95. Au cours de son intervention, le Directeur exécutif adjoint, John Hendra, a souligné le lien étroit existant entre l'action conduite par ONU-Femmes pour favoriser les initiatives conjointes et la mise en œuvre du plan stratégique de l'Entité. ONU-Femmes jouait déjà un rôle actif dans des programmes portant sur des questions diverses, notamment au Viet Nam où l'application des lois relatives à l'égalité des sexes et à la violence domestique s'était renforcée. En progressant dans son action, l'Entité devrait être en mesure de fournir des avis techniques aussi pertinents que possible aux parties concernées, de favoriser la responsabilisation en matière d'égalité des sexes dans les équipes de pays des Nations Unies et d'exercer selon le cas soit une action directive soit un rôle d'appui.

## Débat

96. Les délégations ont noté que les programmes illustraient bien la façon dont la coordination dans le système des Nations Unies pouvait être renforcée, et insisté sur le fait qu'il fallait accroître la visibilité, mobiliser la volonté politique et parvenir à des résultats sur le terrain. Les interventions des participants ont suscité des réactions positives dans leur très grande majorité.

97. Il est apparu que la programmation conjointe présentait un fort potentiel et que les possibilités de la financer existaient sous la forme d'un fonds multilatéral qui disposerait de 900 millions de dollars sur plus de quatre ans pour financer les programmes conjoints de l'ONU dans huit pays pilotes. La programmation conjointe devait être mise en place conformément aux priorités nationales et prendre en compte les attentes des équipes de pays des Nations Unies et des coordonnateurs résidents. Les intervenants ont également souligné qu'il importait de diffuser des informations relatives aux bonnes pratiques, telles que mises en avant dans les exposés, afin de partager les enseignements tirés des expériences menées à bien.

98. Certaines délégations ont indiqué que leur pays pourrait mettre à profit une programmation conjointe renforcée car le besoin d'améliorer la coordination dans les situations d'urgence se faisait sentir. La délégation du Congo a demandé l'appui d'ONU-Femmes pour mettre à jour un guide datant de 2007, élaboré dans le but de former les candidates à des postes politiques.

99. La Présidente a félicité les intervenants du succès rencontré par leurs programmes respectifs et exprimé le souhait qu'ONU-Femmes soit appuyée dans son action en faveur de la programmation conjointe. Alors qu'il faudra continuer de faire face à des difficultés, il sera aussi possible de tirer les enseignements des expériences du passé. Elle a remercié la Directrice exécutive et les intervenants de leur participation avant de clore le débat.

## **Réunion d'information sur l'utilisation des médias sociaux par ONU-Femmes**

100. La Section de la communication et de l'information d'ONU-Femmes a organisé une réunion d'information sur l'importance du rôle des médias sociaux et numériques en ligne dans la stratégie de communication et de sensibilisation de l'Entité. Les participants étaient des représentants des États Membres, de la société civile et du système des Nations Unies.

101. Sree Sreenivasan, expert en médias sociaux, professeur et doyen chargé des affaires étudiantes à l'École de journalisme de l'Université de Columbia, a pris la parole pour donner un aperçu de l'utilisation des médias sociaux et de leur influence croissante dans le monde. La Section de la communication est intervenue à sa suite en présentant une vue d'ensemble de la visibilité d'ONU-Femmes dans les médias sociaux et sur les plates-formes numériques telles que Facebook, Twitter, YouTube et Flickr, et la stratégie éducative de l'Entité sur Internet ainsi que sa participation en anglais, espagnol et français. La réunion d'information s'est terminée par une séance de questions/réponses et par un échange de connaissances et de bonnes pratiques.

## **VI. Autres questions**

102. Les délégations se sont montrées satisfaites des résultats de la séance inaugurale annuelle du Conseil d'administration, en particulier de l'adoption de la décision 2011/3, relative au plan stratégique 2011-2013 d'ONU-Femmes. Les orateurs ont félicité la Présidente du Conseil d'administration et la direction d'ONU-Femmes pour avoir adopté une décision approuvant le plan et salué le rôle de premier plan joué par M. Rastam dans la phase de négociation.

103. Les États Membres ont réaffirmé leur soutien à ONU-Femmes et au plan stratégique, y compris les domaines prioritaires. Le plan a marqué une étape importante pour l'Entité et la défense de la cause des femmes. Il était nécessaire à présent de passer à l'action afin de réaliser les objectifs ambitieux fixés, ce qui impliquait de garantir des ressources suffisantes à ONU-Femmes.

104. Se projetant dans l'avenir, la délégation congolaise a confirmé que son gouvernement signerait prochainement un accord avec ONU-Femmes et le PNUD concernant un programme axé sur l'autonomie politique, économique, sociale et culturelle des femmes. Elle espérait notamment que son pays recevrait l'appui d'ONU-Femmes pour promouvoir la participation effective des femmes aux prises de décisions.

105. Se référant au paragraphe 12 de la décision 2011/3 relatif aux pays à revenu intermédiaire, la Grenade a souligné que les pays de ce groupe présentaient souvent de fortes inégalités. L'île était menacée par un certain nombre de facteurs, notamment la crise économique et financière, le changement climatique, les migrations et un fort endettement. Le pays comptait assurer la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes aux échelons national et régional en accueillant un rassemblement au niveau de la sous-région des Caraïbes, au cours duquel il serait présenté aux principales parties concernées, issues des gouvernements ou de la société civile. Le Représentant permanent de la Grenade a également annoncé que

son pays verserait un montant de 3 000 dollars à ONU-Femmes et qu'il comptait renouveler cette action dans l'avenir.

106. La France a demandé à ONU-Femmes de consolider son action juridique, notamment au regard de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À ce sujet, la délégation française a demandé à ONU-Femmes de défendre les droits des femmes conjointement avec la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, notamment dans les régions qui traversaient des mutations politiques. L'orateur a également souligné que la France avait contribué à hauteur de 200 000 dollars aux ressources de base d'ONU-Femmes, avait noué de nombreux partenariats avec divers États arabes et avait fourni un appui financier aux actions bilatérales et multilatérales entreprises en vue de traiter une multitude de questions relatives à l'appartenance sexuelle.

107. Le Sénégal a réaffirmé l'importance que l'autonomisation des femmes revêtait dans la lutte contre la pauvreté. Il a demandé instamment à ONU-Femmes d'agir en faveur de l'éducation des femmes et des filles, l'éducation étant à la fois une composante essentielle du développement social et l'unique voie qui leur permettrait d'échapper à la pauvreté.

108. Les délégations ont remercié M<sup>me</sup> Kavun et M. Rastam de leur travail et leur ont souhaité un bon retour dans leurs capitales respectives.

## Observations finales

109. La Directrice exécutive a exprimé sa gratitude aux membres du Conseil d'administration pour leur engagement en faveur d'ONU-Femmes, leurs conseils durant la phase d'élaboration du plan stratégique et leur approbation de ce dernier. L'Entité avait à cœur de travailler avec les États Membres pour réaliser l'idéal qui a présidé à sa création et parvenir aux objectifs et résultats préconisés par le plan.

110. ONU-Femmes était résolue à satisfaire les attentes et les besoins exprimés durant la session, notamment à fournir, avec l'accord et le consentement des pays concernés, un appui conforme aux priorités nationales et à agir en faveur de l'information sur les pratiques optimales et de leur diffusion.

111. La Directrice exécutive a remercié la Présidente et les Vice-Présidents du Conseil de leur rôle dirigeant. Elle a vivement remercié en particulier M. Rastam d'avoir permis le bon déroulement des délibérations ayant abouti à la décision du Conseil d'administration concernant le plan stratégique, et lui a adressé ses meilleurs vœux ainsi qu'à M<sup>me</sup> Kavun. Elle envisageait de présenter des mises à jour du plan stratégique et des rapports sur son application ainsi que sur d'autres questions, lors des futures sessions du Conseil d'administration.

112. Dans ses observations finales, la Présidente s'est arrêtée sur les questions traitées par le Conseil d'administration et sur les résultats obtenus au cours de la session annuelle.

113. Cette journée historique, d'une grande importance pour ONU-Femmes, a également montré que l'Entité devait prendre des mesures audacieuses pour obtenir

des résultats. La Présidente a réaffirmé que le Conseil d'administration était résolu à soutenir sans réserve la Directrice exécutive et son équipe au fil de leur progression.

114. Le succès d'ONU-Femmes étant la responsabilité de tous, le soutien politique, diplomatique et financier des États Membres serait d'une importance primordiale. La Directrice exécutive et la Directrice exécutive adjointe ont ardemment plaidé en faveur d'une augmentation des contributions au budget de base de l'Entité auprès du Conseil d'administration. Les délégations avaient répondu à ces appels avec beaucoup de ferveur et d'enthousiasme.

115. La Présidente a remercié la Directrice exécutive, dévouée à la cause d'ONU-Femmes et investie dans ses travaux depuis sa création. Le plan stratégique 2011-2013 d'ONU-Femmes marquait le point culminant de cet engagement.

116. La Présidente a également remercié les membres du Conseil d'administration, les délégations d'observation, le Secrétariat et tous les fonctionnaires des services de conférence de l'ONU qui avaient travaillé au succès de la réunion.

117. La réunion a été levée.

---